

# Guide Technique

**Dimanche 22 Septembre 2019**

**SAINT MICHEL ET CHANVEAUX**



**CLM 9H00**

**COURSE EN LIGNE 14H55**

**CADET**

**Féminine : CADETTE, JUNIOR, SENIOR**

### **Article 1-Règlement :**

L'épreuve A Travers Ombrée d'Anjou est organisée par le C.O.T.O.A. (Comité d'Organisation à Travers Ombrée d'Anjou) et le Vélo Club Lionnais, le dimanche 22 septembre 2019 sous la réglementation de la Fédération Française de cyclisme.

### **Article 2-Catégorie :**

L'épreuve est de classe 2-31 en deux demi-étapes, c'est à dire ouverte aux coureurs pour les catégories suivantes :

- « Cadet »
- Féminine : « Cadette, Junior, Senior »

Les coureurs devront s'engager individuellement ou par équipe par internet au Comité des Pays de la Loire de Cyclisme.

### **Article 3-Distance :**

- 1<sup>er</sup> Tronçon : 8,600 kms Contre la montre individuel (le matin)
- 2<sup>ème</sup> Tronçon : 73.800 kms Epreuve en ligne(l'après-midi).

### **Article 4-Collège des commissaires :**

Le président du jury des commissaires et les deux commissaires titulaires prononcent les sanctions après consultations des autres membres du collège des commissaires.

### **Article 5-Permanence :**

Au départ de l'épreuve, la permanence se tiendra rue d'Anjou (site de départ) à Saint Michel et Chanveaux.

La permanence sera ouverte le dimanche 22 septembre 2019 à partir de 8h00.

La remise de dossards se fera à la salle à côté de la Mairie rue d'Anjou.

La réunion technique de la direction de course, avec les commissaires et les directeurs sportifs, se tiendra salle polyvalente rue de la reculée à 13h30.

### **Article 6-Contre la montre individuelle :**

Une zone de départ est mise en place pour le stationnement des directeurs sportifs.

Les coureurs devront se présenter aux opérations de contrôle des vélos et développement ainsi que pour la signature, 10 minutes avant l'heure de leur départ.

Le braquet est de 7m62 maxi.

L'ordre de départ des concurrents sera effectué par l'organisateur le vendredi soir qui précède l'épreuve. Le 1er départ sera donné à 9h00 (selon le nombre d'engagés). Les horaires seront diffusés sur les sites du VC Lionnais, Vélo Ouest et Vélo Presse Collection.

Départ toutes les 2 minutes.

***CHAQUE CONCURENENTS DEVRA SE PRÉSENTER AVEC UN VÉLO TRADITIONNEL, ROUES A RAYONS, SANS AJOUT DE PROLONGATEURS, SOUS PEINE DE SE VOIR INTERDIRE LE DÉPART.***

Les roues lenticulaires et les casques profilés seront aussi interdits.

Chaque concurrent pourra être suivi par un véhicule.

L'utilisation des oreillettes ou de haut-parleur seront autorisés

### **Article 7-Course en ligne :**

Une zone au départ est mise en place pour le stationnement des Directeurs sportifs.

Les coureurs devront signer la feuille d'émargement (salle à côté de la Mairie rue d'Anjou.) et se présenter au contrôle de développement (7m62 maxi) dans l'ordre du classement du contre la montre entre :14h30.et.14h50.

Après l'appel des coureurs et le départ fictif, le départ réel se fera lancer, à l'endroit mentionné sur le programme officiel.

Cet endroit sera matérialisé par un panneau « **km0** »

L'ordre des véhicules en course est celui défini par le règlement FFC.

### **Article 8-Dépannage :**

Deux véhicules neutres avec mécanicien à bord, assureront le dépannage neutre. Elles seront équipées en roues (départ 14 dents).

Les véhicules des équipes alignant 5 coureurs et plus pourront également assurer le suivi et le dépannage de leurs coureurs.

L'ordre des voitures pour l'épreuve en ligne sera établi selon l'ordre du classement du contre la montre.

### **Article 9-Véhicules suiveurs :**

Tous les Monospaces sont interdits à l'échelon course. Ils devront se tenir à la dernière place des véhicules techniques.

Le véhicule du médecin de la course suivra le peloton principal et sera positionné à la demande des commissaires derrière le président du jury.

Un véhicule balai suivra les derniers coureurs de la course. Au franchissement de la ligne d'arrivée, le commissaire à bord, s'arrêtera et remettra les dossards des coureurs ayant abandonné.

Une moto « Info » transmettra les informations de la course.

Une moto « Ardoisier » indiquera brièvement les écarts aux coureurs.

Une ambulance assurera les secours au cours de l'épreuve.

### **Article 10-Parcours :**

Le parcours sera fléché avec des flèches blanche et rouge.

En cas d'accident ou d'incident risquant de fausser le déroulement de la course, le président du jury des commissaires en accord avec le directeur de course, et après avoir averti le chronométrateur peut décider :

- De modifier le parcours
- De déterminer une neutralisation temporaire de la course
- D'annuler une partie de l'épreuve ainsi que tous les résultats des classements intermédiaires disputés préalablement sur cette partie et de redonner un nouveau départ à proximité du lieu où la course a été interrompue.
- De conserver les résultats acquis et de redonner un nouveau départ en tenant compte des écarts enregistrés au moment de l'incident.

### **Article 11-Obstacle sur le parcours :**

Les obstacles que pourront rencontrer les concurrents sur le parcours seront signalés par 6 motos sécurités à l'aide d'un drapeau de couleur jaune.

### **Article 12-Ravitaillement :**

Le ravitaillement des coureurs ne sera possible qu'après le « km..... »  
A la discrétion du président du jury. Interdiction dans le dernier tour.

### **Article 13- Arrivée :**

Une Flamme rouge indiquera le dernier kilomètre.  
Les places seront prises sur la ligne d'arrivée.

### **Article 14-Pénalités :**

Le barème réglementaire des pénalités appliqué sera celui de la FFC

### **Article 15-Les classements :**

L'épreuve comprend six classements distincts :

- Le classement général individuel aux places.
- Le classement étape en ligne.
- Le classement du CLM.
- Le classement Grimpeur.
- Le classement Point chaud
- Le classement par équipe.

### **Article 16-Le classement général aux places :**

Le classement général individuel aux places s'obtient par addition des places du contre la montre du matin et de l'épreuve en ligne de l'après-midi.

En cas d'égalité de points au classement général, c'est la meilleure place de l'épreuve en ligne de l'après-midi qui départagera les ex æquo.

### **Article 17-Le classement grimpeur :**

Le classement meilleur grimpeur individuel s'obtient par addition des points acquis lors des 3 classements mis sur le parcours :

- |              |  |
|--------------|--|
| 1. Km 6,600  | face au café rue de la libération à Pouancé              |
| 2. Km 24,800 | cote au niveau de la maison forestière Grugé l'Hôpital   |
| 3. Km 56,050 | D212 cote au niveau du chemin de la Rivaudière à Noëllet |

L'attribution des points s'établira de la façon suivante :

- 5 points au premier
- 3 points au deuxième
- 2 points au troisième
- 1 point au quatrième

En cas d'égalités de points au classement final, c'est le nombre de 1ères places, puis de 2èmes places, .....et en dernier lieu la meilleure place au classement général individuel de l'épreuve que départagera les ex æquo.

### **Article 18-Point chaud :**

Le classement point chaud individuel, s'obtient par addition des points acquis lors des 3 classements situés sur le parcours :

- |   |           |   |
|---|-----------|---|
| 1 | km 28,900 | au niveau de la route de Combrée (Vergonnes)      |
| 2 | km 41,400 | au niveau de la place du val Fleuri (Bel-Air)     |
| 3 | km 64,600 | 1er passage sur la ligne (st Michel et Chanveaux) |

L'attribution des points s'établira de la façon suivante :

- 5 points au premier
- 3 points au deuxième
- 2 points au troisième
- 1 point au quatrième

En cas d'égalité de points au classement final, c'est le nombre de 1ères places, puis de 2ème place, .....et en dernier lieu la meilleure place au classement général individuel de l'épreuve qui départagera les ex æquo

### **Article 19-Le classement par équipes :**

Le classement par équipe s'obtient par addition des places des 3 premiers coureurs du classement général de chaque club. En cas d'égalité les équipes seront départagées suivant la place de leurs coureurs le mieux placé au général.

### **Article 20- Protocole :**

La cérémonie protocolaire se déroulera sur le podium prévu à cet effet.

Seront convié à l'arrivée du contre la montre, et dans la mesure du possible le plus rapidement :

#### CLM

- Le premier Cadet (1 bouquet + 1 coupe)
- La première Féminine (Catégories : Cadettes, Juniors, Seniors) (1 bouquet + 1 coupe)

Les vainqueurs de l'épreuve en ligne seront conviés au podium prévu à cet effet, après l'arrivée de l'épreuve en ligne, pour la remise des trophées et dans la mesure du possible le plus rapidement :

#### COURSE EN LIGNE

- Le premier Cadet de l'épreuve en ligne. (1 bouquet + 1 coupe)
- Le deuxième Cadet (1 Coupe)
- Le troisième Cadet (1 Coupe)
- La première Féminine de l'épreuve en ligne (Cadettes, Juniors, Seniors) (1 bouquet + 1 coupe)
- La deuxième Féminine (1 Coupe)
- La troisième Féminine (1 Coupe)

## CLASSEMENT GENERAL

- Le premier Cadet (1 Maillot + 1 bouquet + 1 Trophé)
- Le deuxième Cadet (1 Coupe + 1 bouquet)
- Le troisième Cadet (1 Coupe + 1 bouquet)
- La première Féminine (Cadettes, Juniors, Seniors) (1 Maillot +1 bouquet + 1 Trophé)
- La deuxième Féminine (1 Coupe + 1 bouquet)
- La troisième Féminine (1 Coupe + 1 bouquet)
- Le 1<sup>er</sup> Cadet 1<sup>ère</sup> année (1 Coupe)
- La 1<sup>ère</sup> équipe du classement général avec le directeur sportif

## POINT CHAUD

- Le premier (1 Maillot)

## GRIMPEURS

- Le premier (1 Maillot)

### **Article 21 – Contrôle anti-dopage :**

Le contrôle anti-dopage se fera conformément à la législation en vigueur, et se déroulera si besoin dans la salle du stade de foot.

### **Article 22 Accord général :**

Le fait d'être engagé implique que chaque concurrent a pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes.

### **Article 23- Liaisons radio :**

Fréquences de radio course 157.550

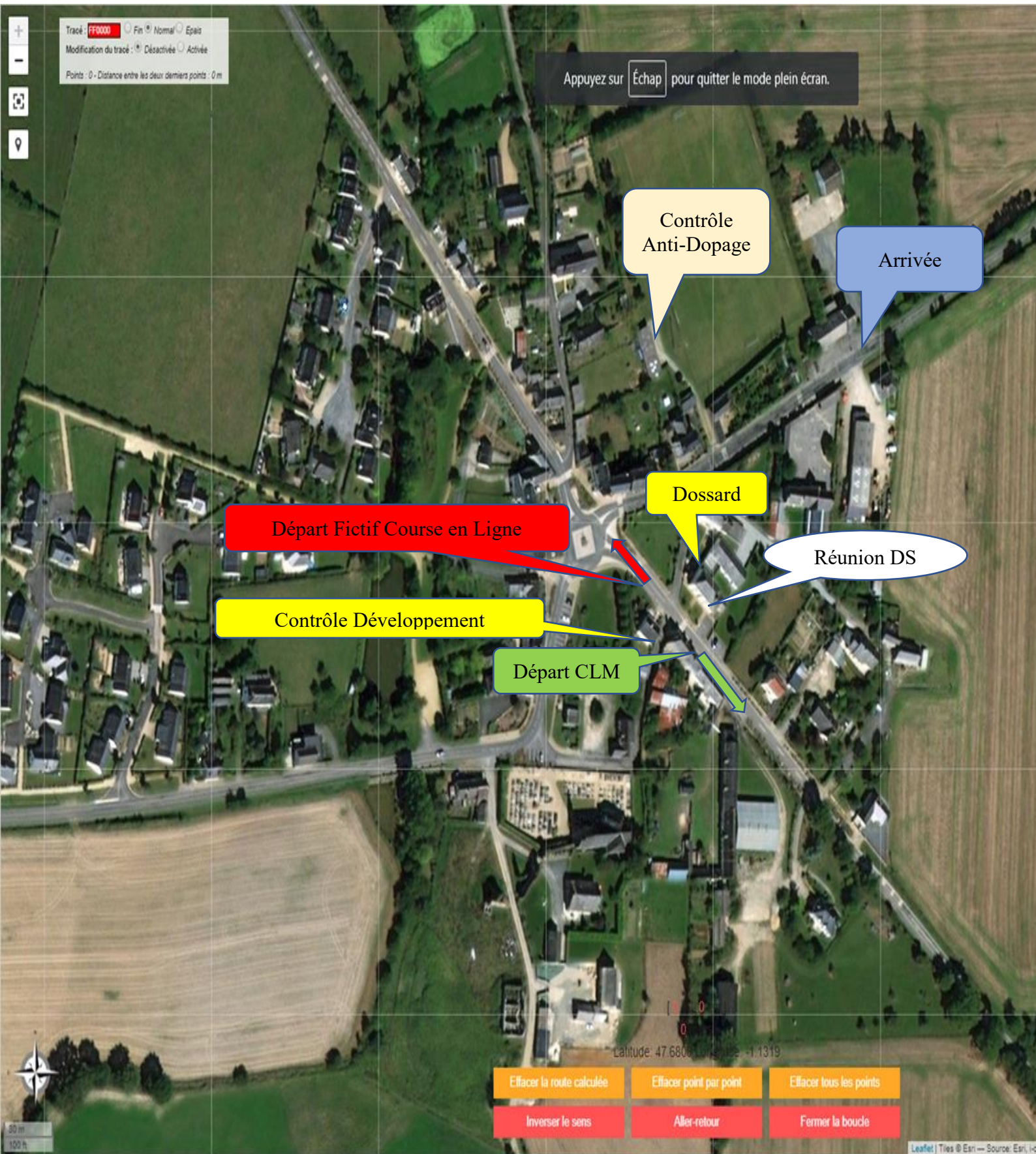
### **Article 23-Restauration du midi :**

Réservation : Le relais de Saint Michel

☎ :02 41 26 35 77      **Date limite : 18 septembre Tarif : 12€**

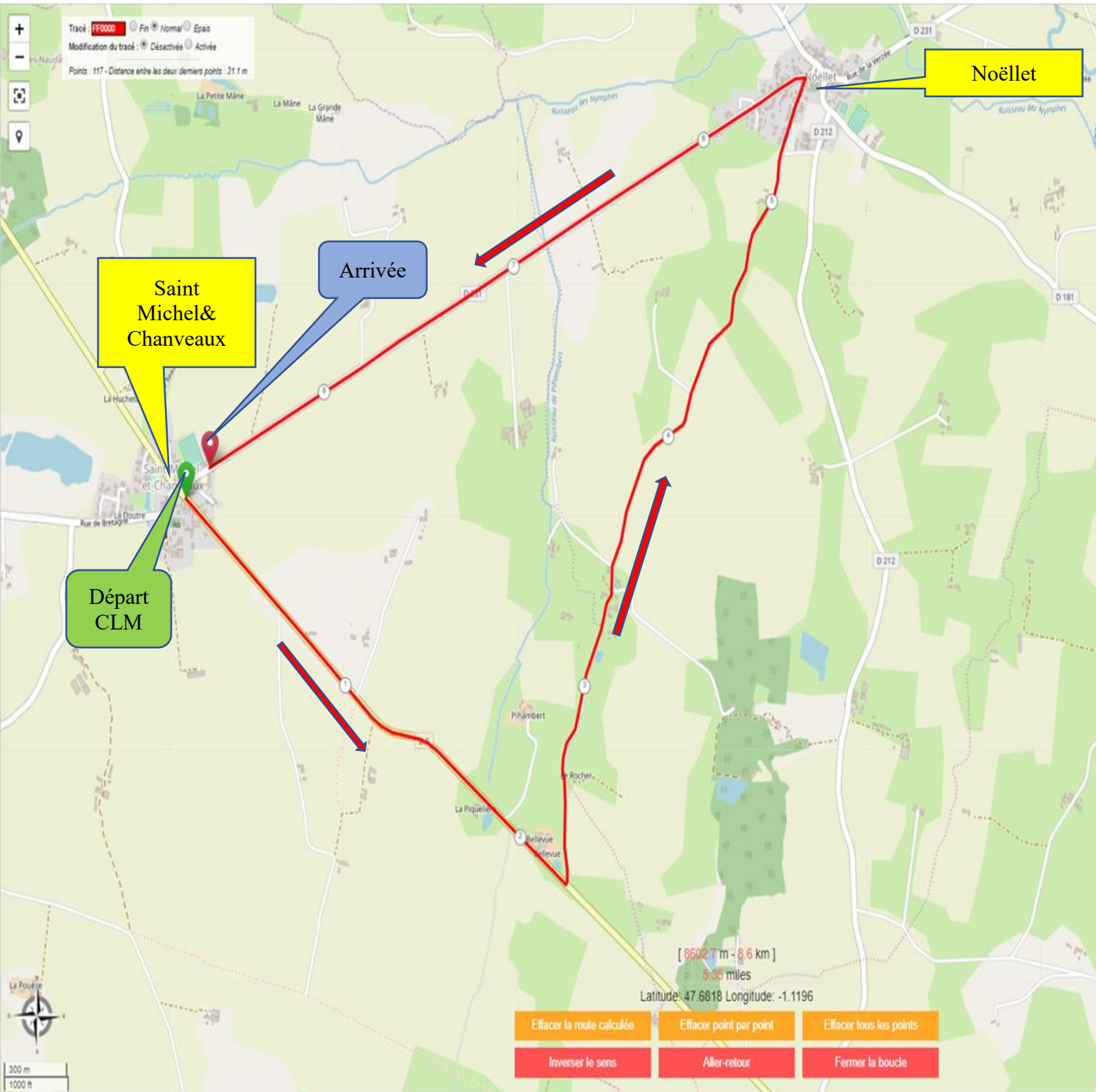


# PLAN DE SAINT MICHEL ET CHANVEAUX





# CIRCUIT DU CLM 8.600 Kms

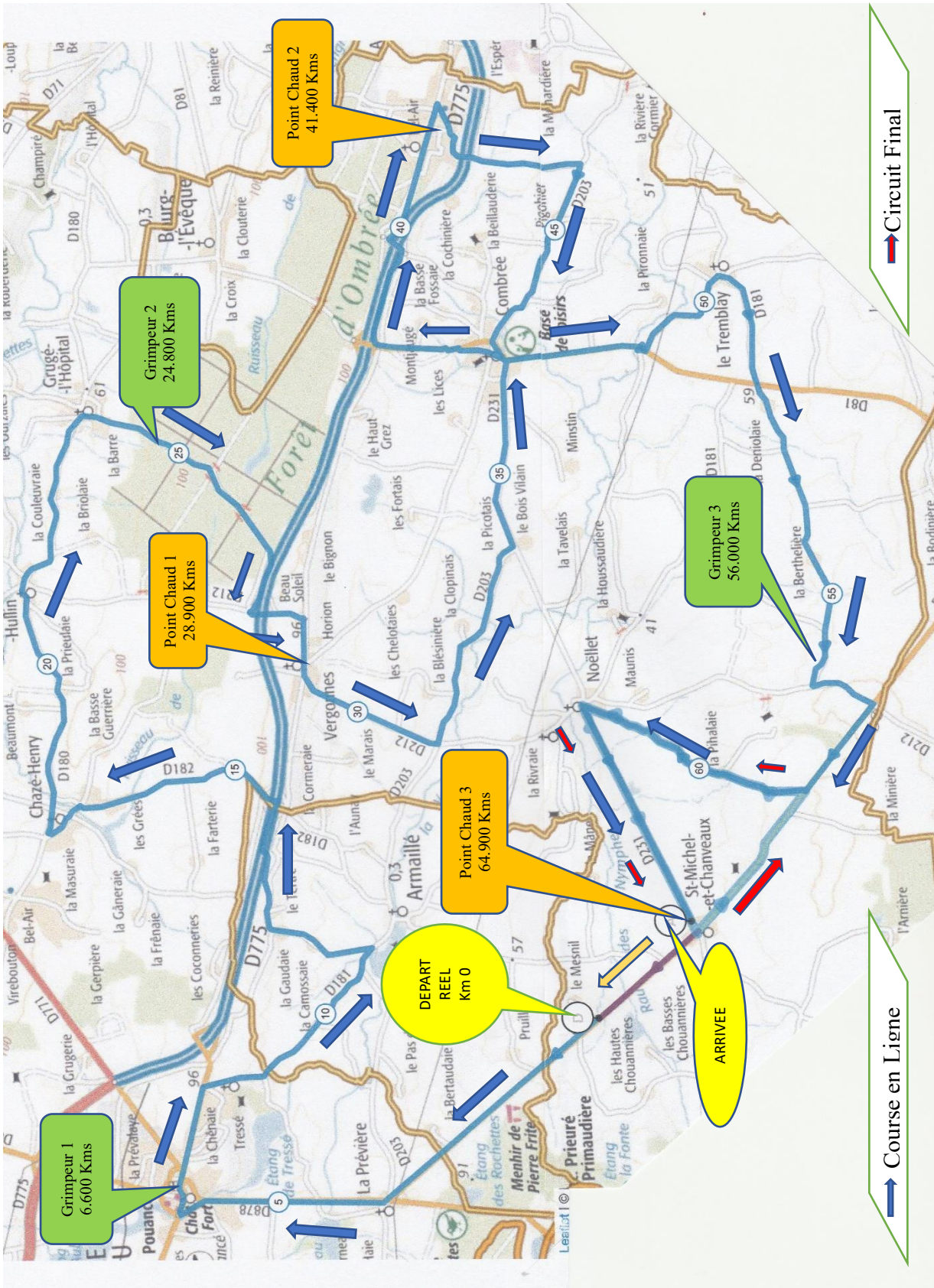




## CONTRE LA MONTRE

ITINERAIRE (Localité traversées)	Kms parcourus	Kms restants	Horaires à 39 kms/h	Informations
<b>SAINT MICHEL ET CHANVEAUX</b>	<b>0.000</b>	<b>8.600</b>	<b>9h00</b>	<b>Départ toutes les 2 minutes</b>
Départ CLM Rue d'Anjou (N°4) D6  (La Pétrie)  (La Minière)  Carrefour D6 (Bellevue) à gauche Direction Noëllet	1.000  2.000	7.600  6.600	9h01  9h03	
<b>NOELLET</b>				
(La Gauterie) Route de la Philalaie  (Le Bois Hubert)  (La Perrière)  Entrée Noëllet Rue de la Philalaie à gauche Rue de Bretagne D231 Intersection lot le Clôteau/lot le Bois André Sortie Noëllet  (Le Bois André)	3.000  4.000  5.000  6.000	5.600  4.600  3.600  2.600	9h04  9h06  9h08  9h09	<b>Danger Carrefour à gauche.</b>  <b>Danger Rond-point avec haricot central.</b>
<b>SAINT MICHEL ET CHANVEAUX</b>				
(Ruisseau de Pihambert)  (Le Perrin Calvaire)  Entrée de Saint Michel et Chanveaux  <b>Rue du Stade LIGNE D'ARRIVEE</b>	7.000  8.000  <b>8.600</b>	1.600  0.600  <b>0.000</b>	9h11  9h12  <b>9h13</b>	

# CIRCUIT DE LA COURSE EN LIGNE



## COURSE EN LIGNE

ITINERAIRE (Localités traversées)	Kms par-courus	Kms restants	Horaire à 37 kms/h	Informations
<b>SAINT MICHEL ET CHANVEAUX (OMBREE D'ANJOU)</b>				
DEPART FICTIF Rue d'Anjou D6 Entre rue de la Mairie et Rond-point 2 <sup>ème</sup> à droite Rue de la Libération D6 Direction La Prévière	0.000	0.000		DEPART FICTIF <b>Danger Rond-point</b>
<b>DEPART REEL Face route du Mesnil</b>	<b>0.000</b>	<b>73.800</b>	<b>15h00</b>	<b>DEPART REEL</b>
<b>ARMAILLE</b>				
(Pruillé)	1.000	72.800	15h01	
<b>LA PREVIERE (OMBREE D'ANJOU)</b>				
(La Poulmais) Entrée la Prévière	3.000	70.800	15h04	<b>Ilot Direct</b>
Au stop à droite Route de Pouancé D878	3.600	70.200	15h05	<b>Danger Ilot central</b>
Sortie La Prévière	4.000	69.800	15h06	
(La Gauterie)	4.000	69.800	15h06	
(La Coudre)	5.100	68.700	15h08	
<b>POUANCE (OMBREE D'ANJOU)</b>				
Entrée Pouancé D878, Route de la Prévière	5.700	68.100	15h09	<b>Chicane et Ilot central</b>
Rond-Point 2 <sup>ème</sup> sortie Boulevard d'Ancenis	5.900	67.900		<b>Rond-Point</b>
Rond-Point 1 <sup>ère</sup> à droite Rue de la Libération	6.300	67.500	15h10	<b>Rond-Point/Haricot sinueux</b>
<b>1<sup>er</sup> GRIMPEUR (Face au café)</b>	<b>6.600</b>	<b>67.200</b>	<b>15h10</b>	<b>GRIMPEUR</b>
Rue du Maréchal Foch				
Rond-Point tout droit				<b>Rond-Point</b>
Rue du Général Leclerc	6.900	66.900	15h11	<b>2 Ralentisseurs</b>
Sortie Pouancé				
A droite carrefour direction Armaille D181	8.100	65.700	15h13	
<b>ARMAILLE</b>				
(La Trousselière)	9.100	64.700	15h14	
(La Chênaie)	10.000	63.800	15h16	
A gauche VC	11.100	62.700	15h18	
(La Camossaie)	12.000	61.800	15h19	
A droite	12.500	61.300	15h20	
(Le Tertre)	12.700	61.100		
Voie Parallèle				
1 <sup>er</sup> Rond-point à gauche direct° Chazé Henry D182	14.300	59.500	15h23	<b>Virage à l'équerre Danger</b>
2 <sup>ème</sup> Rond-point tout droit D182	14.400	59.400		
(La Miotterie)	15.400	58.400	15h24	

ITINERAIRE (Localités traversées)	Kms par-courus	Kms res-tants	Horaire à 37 kms/h	Informations
<b>CHAZE HENRY (OMBREE D'ANJOU)</b>				
Route des Grées	16.500	57.300	15h26	<b>Haricot + Chicane Danger</b>
Entrée de Chazé Henry				
Carrefour à gauche à l'équerre	17.100	56.700	15h27	<b>Dos d'âne Rétrécissement</b>
Rue d'Anjou				
Carrefour à droite D180	17.700	56.100	15h28	
Direction La Chapelle Hullin				
Sortie Chazé Henry (La Lombinaie)	18.800	55.000	15h30	
<b>LA CHAPELLE HULLIN (OMBREE D'ANJOU)</b>				
Entrée de La Chapelle Hullin D180	20.800	53.000	15h33	
Rue des Lys et intersection rue de la Mairie	20.900	52.900		
Rue d'Anjou				
Sortie La Chapelle Hullin				
<b>GRUGE L'HOPITAL (OMBREE D'ANJOU)</b>				
(L'Aulnaie)	22.400	51.400	15h36	<b>Danger</b>
Entrée de Grugé L'Hôpital	23.500	50.300	15h38	
Rue de la Liberté				
A droite à l'église	23.600	50.200		
Rue de la Mairie				
Sortie de Grugé L'Hôpital (La Mercerie)	24.000	49.800		
<b>2<sup>ème</sup> GRIMPEUR (Maison Forestière)</b>	<b>24.800</b>	<b>49.000</b>	<b>15h40</b>	<b>GRIMPEUR</b>
<b>VERGONNES (OMBREE D'ANJOU)</b>				
Rond-Point à Gauche	27.800	46.000	15h45	<b>Danger Haricot</b>
Carrefour à droite D212 direction Vergennes	28.300	45.500		
Entrée de Vergennes				
Rue d'Anjou	28.700	45.100	15h46	
<b>1<sup>er</sup> POINT CHAUD (Niveau route de Combrée)</b>	<b>28.900</b>	<b>44.900</b>	<b>15h46</b>	<b>POINT CHAUD</b>
Rue d'Anjou à gauche	29.100	44.700	15h47	
Rue de la Verzée D212				
Sortie de Vergennes. (La grande Chesnaie D212)	30.300	43.500	15h49	
Carrefour à gauche D203	31.100	42.700	15h50	
Carrefour à gauche D231 direction Combrée	34.000	39.800	15h55	
<b>COMBREE (OMBREE D'ANJOU)</b>				
Entrée de Combrée	36.000	37.800	15h58	<b>Danger 2 rétrécissements</b>
Rue de Beaulieu				
Rond-point à gauche rue Eugène Chauvière	36.500	37.300	15h59	

ITINERAIRE (Localités traversées)	Kms par-courus	Kms res-tants	Horaire à 37 kms/h	Informations
<b>COMBREE (OMBREE D'ANJOU)</b>				
Montée des Hommeaux A gauche rue du Val d'Ombrée Sortie de Combrée	37.100	36.700	16h00	
Rond-point tout droit	37.400	36.400		
Rond-point 1 <sup>ère</sup> à droite voie parallèle	38.100	35.700	16h01	
1 <sup>er</sup> Rond-point à gauche Direction Bel Air	39.500	34.300	16h04	
2 <sup>ème</sup> Rond-point 2 <sup>ème</sup> sortie Direct° Bel Air D281	39.700	34.100		
<b>BEL AIR DE COMBREE (OMBREE D'ANJOU)</b>				
Entrée de Bel Air Rue de Bretagne	40.400	33.400	16h05	Danger haricot Danger 6 haricots
<b>2<sup>ème</sup> POINT CHAUD (Niveau de la Poste)</b>	<b>41.400</b>	<b>32.400</b>	<b>16h07</b>	<b>POINT CHAUD</b>
Rue d'Anjou A droite à L'équerre rue du Vert Coteau (Bouzeille) Sortie Bel Air C5	41.700 42.400	32.100 31.400	16h08	Virage sinueux descente
<b>COMBREE (OMBREE D'ANJOU)</b>				
Carrefour à droite D203 direction Combrée Entrée Combrée Route de Bourg d'Iré	44.100 46.400	29.700 27.400	16h11 16h15	Haricot central
Carrefour à gauche rue de l'Hôtel de Ville Rond-point à gauche direction Challain la Poterie Rue de la Verzée Sortie Combrée (La Héraudais)	46.700 47.100 48.100	27.100 26.700 25.700	16h16 16h18	Dos d'âne Rétrécissement + Haricot
<b>LE TREMBLAY (OMBREE D'ANJOU)</b>				
Carrefour à gauche direction Le Tremblay Entrée Le Tremblay Rue de la Verzée Rond-point à droite D181 Rue du Coulais Sortie Le Tremblay (Le Chêne Creux)	48.800 50.300 50.400 50.700 51.900	25.000 23.500 23.400 23.100 21.900	16h19 16h21 16h22 16h24	
Carrefour D181 et D81 tout droit (La Deniolaie) (La Giraudière) (La Loge)	52.000 52.300 54.100 55.100	21.800 21.500 19.700 18.700	16h27 16h29	
<b>3<sup>ème</sup> GRIMPEUR (Chemin de la Rivaudière)</b>	<b>56.000</b>	<b>17.800</b>	<b>16h30</b>	<b>GRIMPEUR</b>
Carrefour à gauche D212 Carrefour à droite D6 (L'Aubriaie)	56.200 57.100 58.100	17.600 16.700 15.700	16h31 16h32 16h34	



ITINERAIRE (Localités traversées)	Kms parcourus	Kms restants	Horaire à 37 kms/h	Informations
<b>NOELLET (OMBREE D'ANJOU)</b>				
<b>Entrée Circuit Final</b>				
Carrefour à droite Bellevue	58.600	15.200	16h35	
(La Gauterie)	59.300	14.500	16h36	
Route de la Philalaie				
(Le Bois Hubert)	60.500	13.300	16h38	
(La Perrière)	61.300	12.500	16h39	
Entrée Noëllet				<b>Danger Carrefour à gauche.</b>
Rue de la Philalaie à gauche	61.700	12.100	16h40	
Rue de Bretagne D231				<b>Danger Rond-point avec haricot central.</b>
Intersection lot le Clôteau/lot le Bois André	61.900	11.900		
Sortie Noëllet				
(Le Bois André)	62.100	11.700		
(Ruisseau de Pihambert)	63.100	10.700	16h42	
(Le Perrin Calvaire)	64.100	9.700	16h43	
<b>SAINT MICHEL ET CHANVEAUX (OMBREE D'ANJOU)</b>				
Entrée de Saint Michel et Chanveaux				
<b>Rue du Stade D231</b>				
<b>3<sup>ème</sup> POINT CHAUD (Ligne d'Arrivée)</b>	<b>64.900</b>	<b>8.900</b>	<b>16h45</b>	<b>POINT CHAUD</b>
A gauche rue de La Mairie	65.000	8.800	16h45	<b>Rue de la Mairie en sens interdit demande autorisation mairie de Saint Michel</b>
A gauche rue d'Anjou	65.100	8.700		
(Rocheraie)	65.700	8.100	16h46	
(La Piquelière)	66.700	7.100	16h48	
Carrefour D6 (Bellevue) à gauche				
Direction Noëllet				
<b>NOELLET (OMBREE D'ANJOU)</b>				
(Le Moulin de l'Etang)	67.700	6.100	16h49	
Route de la Philalaie				
(La Meigneraie)	68.700	5.100	16h51	
(Entre Le Bois Hubert et La Perrière)	69.700	4.100	16h53	
Entrée Noëllet				
Rue de la Philalaie à gauche				<b>Danger Carrefour à gauche.</b>
Rue de Bretagne D231	70.700	3.100	16h54	
Intersection lot le Clôteau/lot le Bois André				<b>Danger Rond-point avec haricot central.</b>
Sortie Noëllet				

ITINERAIRE (Localités traversées)	Kms par- cours	Kms res- tants	Horaire à 37 kms/h	Informations
<b>SAINT MICHEL ET CHANVEAUX (OMBREE D'ANJOU)</b>				
(Les Fours à Chaux)	71.700	2.100	16h56	
(La Petite Motte)	72.700	1.100	16h57	
Entrée de Saint Michel et Chanveaux				
<b>Rue du Stade D231 LIGNE D'ARRIVEE</b>	<b>73.800</b>	<b>0.000</b>	<b>16H59</b>	<b>ARRIVEE</b>

